

MAIRIE D'AUTHEUIL-AUTHOUILLET
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 janvier 2017

—◆—
COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept,
le neuf janvier à 20 heures 00,
Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur GLOTON Louis, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames JOURDAN Evangéline, BUSSI Isabelle, MAHEUX Jeannine, JANVIER Marie-Josèphe, LEMARCHAND Françoise, TOURSEL Carole, Messieurs GLOTON Louis, NOËL Denis, POULIN Etienne, CHARPENTIER Raynald, CRÉPEAU Serge, AUBRY Michel, LEPRINCE Patrick, ROUSSEL Franck

Etaient absents excusés : Monsieur PAUL Olivier

Madame JOURDAN Evangeline a été élue secrétaire de séance,

MODIFICATION DES STATUTS DU SIEGE *Délib. N°01-2017*

Vu la délibération du Comité syndical du SIEGE en date du 26 novembre 2016 portant modification des statuts du SIEGE adoptée à l'unanimité,

Vu le projet de statuts du SIEGE annexé à la présente délibération,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 relatif à la procédure de modification statutaire,

Exposé des motifs :

L'adoption de lois récentes et principalement de celle relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015 et les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales depuis 2005 nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement de communes auquel adhère la commune depuis 1946, historiquement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air
 - Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.
- *Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

La réforme procède ensuite à des adaptations de forme fondées sur les évolutions législatives récentes (Loi Communes nouvelles, TECV, ...) n'ayant pas d'incidence sur l'exercice des compétences historiques du SIEGE :

- Prise en compte de l'effet « communes nouvelles » (article 9) ,
- Consécration de la Commission Consultative Paritaire (article 12),
- Les travaux d'effacement coordonnés et la mise à disposition de moyens pour l'élaboration et le suivi des PCAET (articles 3-1 et 8).

Délibération :

Compte tenu de ce qui précède et au regard du projet de statuts annexé à la présente, le Conseil municipal se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE.

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 2016/2017 *Délib. N°02-2017*

Le Conseil municipal fixe à 470 € par enfant pour l'année scolaire 2016/2017, la participation des communes extérieures, aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire.

Adopté à l'unanimité

Après demande d'avis au conseil municipal pour le cas concret d'un enfant, le Maire informe que la convention sera signée entre la Maire de Autheuil-Authouillet et la Mairie de Irreville dès la réception de cette dernière.

Il informe également que la participation sera calculée au prorata des deux trimestres restants.

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE DE AUTHEUIL-AUTHOUILLET *Délib. N°03-2017*

Dans la défense des intérêts de la ville de Autheuil-Authouillet, dans l'instance N°.Code Unité 00648 N°.PV 01849 année 2016 introduite par .M le Maire, Louis Gloton, devant le tribunal correctionnel de Evreux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête en date du .16 mars 2015. la commune a déposé devant le tribunal d'Evreux un recours pour non-respect du plan d'occupation des sols de la commune ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire ;

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 5 abstentions : Messieurs ROUSSEL Franck, NOEL Denis, CREPEAU Serge, Mesdames JOURDAN Evangéline, BUSSI Isabelle

- Autorise Monsieur le maire à ester en défense dans la requête N°.Code Unité 00648 N°.PV 01849, année 2016 introduite devant le tribunal de .Evreux.
- Dit que le conseil municipal est informé depuis le mois de mars 2015 de l'action en cours.

- Dit que la commune se fera défendre dans le cadre du recours juridique de son assurance.

Informations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des Restes à Réaliser à reporter sur l'année 2017 des travaux engagés sur 2016 :

Dépenses d'investissement

- Opération 87 Matériel de voirie: 4 657 € TTC
- Opération 179 Pont de la Fortelle: 7 500 € TTC
- Total : 12 157€ TTC

Recettes d'investissement :

- Opération 123 Travaux aménagement locaux communaux: 3 516 € TTC
- Total : 3 516 € TTC

Monsieur le Maire procède au bilan des suites de l'orage survenu le 16 octobre 2016 ayant occasionné de nombreuses dégradations électriques sur la commune.

Pour un total de dommages de 8 806,57 € TTC le montant de l'indemnité versée par l'assurance s'élève à 5 024,96 € TTC vétusté déduite soit une perte de 3 781,61 € TTC restant à charge de la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la venue du commissaire enquêteur dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) le 10 janvier 2017, l'enquête publique débutera entre le 15 et le 20 janvier, elle sera faite sur la commune d'Authueil-Authouillet.

Questions diverses :

Monsieur Noel propose de renouveler le repas de fin d'année des élus, la date du 27 janvier est validée.

Madame Toursel demande où en est le dossier du regroupement de communes en « commune nouvelle ». Le Maire explique que le projet n'est plus d'actualité pour Authueil-Authouillet, pour ce faire l'ensemble du conseil municipal doit être favorable ce qui n'était pas le cas lors des derniers débats.

Madame Jourdan demande si la fréquentation aux activités périscolaires TAPS Musique est en hausse suite au mot distribué aux parents d'élèves. Le Maire répond par la négative, seul le premier groupe est complet, l'activité risque de disparaître si le nombre d'enfants inscrits n'augmente pas.

Monsieur Aubry demande, suite à l'enquête faite par Monsieur le Maire à Authouillet pour le raccordement au gaz de ville, si les réponses ont été suffisantes pour pouvoir prétendre à monter un dossier au niveau du SIEGE. Le Maire explique que les demandes sont insuffisantes à ce jour pour monter un dossier.

Monsieur Aubry informe de la mise en place d'un accès internet sur le bâtiment périscolaire pour la bibliothèque qui ouvrira prochainement.

Monsieur Roussel propose de faire un calendrier prévisionnel pour programmer les Conseils Municipaux de l'année 2017.

Monsieur Roussel demande si une date peut être fixée pour la commission travaux pour faire le tour des bâtiments et des logements locatifs afin d'évaluer les travaux. La commission finance sera programmée pour début février.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 20